AG Care Hospitalisation

- En cas d'hospitalisation, tous les frais médicaux sont remboursés après intervention de la mutuelle, pendant le séjour à l'hôpital et sans limitation de montant ni de durée.
- L'hospitalisation de jour est couverte (y compris le mini forfait).
- Remboursement complet des prestations pour lesquelles la mutuelle n'intervient pas.
- Vous choisissez librement votre médecin et l'hôpital.
- la garantie comprend également :

  le remboursement des frais de transport en ambulance, ainsi que les transferts entre hôpitaux - hélicoptère en Belgique : transport du lieu de l'accident vers l'hôpital - le séjour du parent accompagnant l'enfant hospitalisé, si - médicalement nécessaire - le test de la mort subite - frais de séjour d'un donneur d'organe - les soins palliatifs en milieu hospitalier.
- Couverture immédiate pour maladie, accident et accouchement.
- Grossesse et accouchement : remboursement illimité - accouchement à domicile : forfait de 619,73 EUR (indice 100).
- Remboursement intégral des soins ambulatoires liés à une hospitalisation pendant une période d'un mois avant et de 3 mois après :

  prestations médicales et paramédicales, médicaments, prothèses et appareils orthopédiques (les verres de lunettes, lentilles, appareils auditifs, attelles, béquilles,...)
- Sont aussi remboursés les frais de soins ambulatoires en rapport direct avec 30 maladies graves :

  entre autres, cancer, leucémie, diabète, brucellose, variole, sida, maladie de Creutzfeldt-Jakob, etc... La prise en charge de ces frais n'exige aucune hospitalisation préalable.
- Vous êtes couvert sans limitation dans le monde entier. Sont également couverts :

  tiers-payant à l'étranger et différentes formes d'assistance dont le rapatriement de l'assuré et des membres de la famille assurés.
- Les nouveaux-nés sont acceptés dans le contrat des parents sans aucune formalité médicale ni délai d'attente.
- Les familles avec des enfants bénéficient d'un tarif avantageux.
- Souscrire jeune est avantageux :

  votre âge à la souscription détermine la prime.
- Vous restez assuré aussi longtemps que vous le désirez.

  Le contrat est de durée indéterminée. AG Care ne peut résilier votre contrat après sinistre. Vous pouvez naturellement résilier votre contrat annuellement.
- Vous n'avez pas de soucis financiers

  Dès que vous recevez les factures, envoyez-les nous. Nous vous retournerons le montant dû avant que vous ne deviez payer l'hôpital. Les acomptes seront remboursés immédiatement. Et si vous avez opté pour la garantie facultative Medi-Assistance, votre facture d'hospitalisation est réglée directement entre l'hôpital et AG Insurance. Le remboursement est total dans la grande majorité des hôpitaux quel que soit le type de chambre. Consultez notre liste pour les autres cas.
- La Care line garantit un service optimal.

  Vous pouvez toujours nous joindre via notre Care Line pour tout conseil ou information d'ordre général au n° 02/664 10 30. Si vous avez opté pour la garantie facultative Medi-Assistance notre service center est également à votre disposition en cas d'hospitalisation.

  Et si vous désirez bénéficier d'encore plus de garanties ou pouvoir recourir à des services complémentaires d'assistance, il vous suffit de souscrire les garanties Delta et Medi-assistance présentées au verso.

AG Care Hospitalisation
Des garanties complémentaires facultatives

- les périodes pré- et post-hospitalisation sont rallongées respectivement de 1 à 2 mois et de 3 à 6 mois ;
- la médecine alternative est remboursée à 50% tant en pré et post que suite à une maladie grave ;
- les traitements de fertilité (fécondation in vitro et micro-injection) sont couverts : au total 6 traitements de fertilité avec, pour chaque traitement, le remboursement de 1.000 EUR ;
- les soins palliatifs et la location du matériel médical sont également couverts ;

MEDI-ASSISTANCE®

Medi-Assistance rend l'assistance disponible pour les hospitalisations en Belgique. Et ce faisant, Medi-Assistance va beaucoup plus loin qu'un simple système de tiers-payant...

- **Le service center de AG Insurance vous garantit un service optimal**

  En cas d'hospitalisation, avec un simple coup de fil à notre service center, vous pouvez obtenir la confirmation préalable par écrit de notre intervention dans vos frais, ce qui vous évitera tout souci pendant votre hospitalisation et toute mauvaise surprise par la suite.

- **Pas de soucis financiers ni de tracasserie administrative**

  Avec Medi-Assistance, le système de tiers-payant est surtout un gage de simplicité : la facture de votre hospitalisation est réglée directement entre l'hôpital et AG Insurance. Vous n'avez donc pas besoin d'avancer l'argent, seule la franchise contractuelle pourrait être réclamée lors de l'admission.

- **L'offre Medi-Assistance de AG Insurance englobe un package étendu de services pendant et après l'hospitalisation :**

  - une personne de confiance (suivant les besoins : garde d'enfants et/ou aide ménagère et/ou garde d'animaux et/ou soins post-natals): max 5 prestations par hospitalisation et 4 heures par prestation ;
  - des facilités de transport (trajet vers l'hôpital, visite des parents et/ou des enfants,...) : 3 trajets aller et retour avec un plafond de 250 EUR ;
  - de l'aide lors de la livraison de matériel médical (uniquement après l'hospitalisation) ;
  - une assistance psychologique « on line » : toute l'année

- **La carte Medi-Assistance représente la sécurité en cas de sinistre**

  Si vous optez pour la garantie Medi-Assistance, vous recevrez une carte Medi-Assistance sur laquelle figure le numéro d'appel de notre service center pour les hospitalisations en Belgique.

  Cette carte reprend également le numéro de notre partenaire d'assistance à l'étranger (Inter Partner Assistance) pour les hospitalisations à l'étranger.

- **Medi-Assistance est un nouveau standard dans le marché de l'hospitalisation**

  Medi-Assistance est un concept qui est partagé par plusieurs assureurs majeurs et reconnu dans presque la totalité des hôpitaux, ce qui en fait le nouveau standard du marché de l'hospitalisation.

- **Déclaration hospitalisation et demande tiers-payant on line**

  via www.aginsurance.be > canal du courtage > cliquez sur la bannière 'Medi-Assistance: déclaration on line'. Facile, rapide et gratuit !

Votre courtier

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.
Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.
Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

AG Insurance sa – Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be

Contact : Bd. du Jardin Botanique 20, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 10 35 – Fax +32(0)2 664 10 95
Editeur responsable: Karel Coudré

0079-230413OF-22062009

AG Care, vous vous sentez déjà mieux.